

**Département
Haute Loire****EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau
de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Lignon**

Séance du 25 Octobre 2022

Date d'envoi de la convocation : 19 octobre 2022	<u>Conseillers en exercice</u> : 10
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 6
Délibération n°: 202210-03B	<u>Pouvoirs</u> : 0
	<u>Excusés</u> : 4

Objet : Demande de subvention au titre du FEADER dans le cadre du PDR Auvergne

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 25 octobre 2022 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 Impasse du Forum de Corsac à 8h30 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté de communes Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard
Communauté de communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien
Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles
Communauté de communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe

Excusés :

Communauté de communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : PALHIÈRE Jean-Louis
Communauté de communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis
Communauté de Communes Ambert Livradois FOREZ : SAVINEL Jean

lesquels forment la majorité en exercice du Bureau.

Secrétaire de séance : **Philippe DELABRE**

VU la délibération de l'EPAGE Loire-Lignon N°201202-18 du 12 février 2021,

Dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux Loire et Affluents Vellaves (CTLAV) et Lignon du Velay (CTLV) et en concertation avec les autres maîtres d'ouvrage des contrats, l'EPAGE Loire Lignon souhaite déposer une demande de subvention FEADER au titre du PDR Auvergne auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour cofinancer les actions du sous-volet A4 « pollutions diffuses agricoles » du CTLAV et du sous-volet 1.1 « Réduire les transferts de phosphore vers les cours d'eau » du CTLV pour les années 2021-2022-2023.

Le montant total des dépenses prévisionnelles du projet s'élève à 189 365,61 €. Le montant des dépenses éligibles auprès du FEADER s'élève à 186 650,89 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

AELB : 79 074,00 € (41,8%)

FEADER Auv : 54 144,82 € (28,6%)

EPAGE Loire-Lignon : 53 432,07 € (28,2%)

Autofinancement : 2 714,72 € (1,4%)

L'EPAGE Loire Lignon sollicite donc une aide à hauteur de 54 144,82 € auprès du FEADER Auvergne.

L'EPAGE Loire Lignon s'engage à prendre à charge toutes modifications du plan de financement de l'opération en cas de défaillance de l'un des co-financeurs et s'engage à assumer l'autofinancement qui résulte de l'absence de notification de subvention de l'Agence de l'Eau pour une partie des opérations.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au titre du FEADER au titre du PDR Auvergne auprès de Région Auvergne Rhône Alpes ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.**

Fait le 25 octobre 2022, à Brives-Charensac
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,



Jean-Paul BRINGER

Le Secrétaire de séance

Philippe DEABRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État